

DROIT DES MARCHES (session de 2 jours)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

- Identifier les documents contractuels et réglementaires applicables à un marché public ou privé de travaux.
- Analyser les règles de priorité, les sources de conflit et les obligations juridiques propres à la gestion des marchés.
- Argumenter ses décisions et ses positions dans le cadre des échanges avec les différents acteurs du chantier (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises).

PROGRAMME

IDENTIFIER LES TEXTES REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELS DES MARCHES DE TRAVAUX

- Situer le cadre juridique des marchés publics et privés
- Distinguer les documents réglementaires (Code de la commande publique, CCAG, lois spécifiques...)
- Repérer les documents contractuels types : acte d'engagement, CCAP, CCTP, planning, PGCSPS...
- Comprendre l'impact de la dématérialisation, du développement durable et des critères sociaux
- Interpréter les textes européens et leur transposition en droit national
- Lecture commentée, exemple, échanges

ANALYSER L'ORDRE DE PRIORITE ET LES RISQUES CONTRACTUELS

- Classer les documents selon leur valeur juridique
- Identifier le rôle de cet ordre en matière de conflits
- Identifier les conflits possibles entre pièces contractuelles
- Identifier les complémentarités entre pièces contractuelles
- Appliquer les principes en cas de contradiction ou de complémentarité entre documents

EXECUTER SON MARCHÉ EN PARTENARIAT

- Analyser le contexte de la sous-traitance et de la co-traitance
- Comprendre le cadre de la loi de 1975
- Analyser les risques et les points de vigilance

ARGUMENTER ET SECURISER LA GESTION JURIDIQUE DES MARCHES

- Identifier et gérer les points critiques d'un marché de travaux : ordres de service, avenants, pénalités, modifications des travaux, réception, pénalités de retard, gestion financière.
- Justifier l'application des procédures en cas de litige
- Adopter une posture professionnelle dans le dialogue avec les partenaires (entreprise, MOA, MOE...)

SUIVI ET EVALUATION

- -Une procédure d'auto-évaluation régulière des participants par des tests en début, en cours et en fin de formation
- -Une évaluation de la qualité de la formation par les participants, à chaque fin de formation (animation, documentation, moyens pédagogiques, ambiance, etc.)
- A l'issue de la formation est remise une attestation mentionnant : les objectifs de la formation, la nature et la durée de l'action et le résultat de l'évaluation des acquis.

DATES ET LIEUX

- 17 et 18 novembre 2026 à REIMS
- 11 et 12 février 2027 à STRASBOURG

COUT

- 621 € h.t. (hors frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).